

CHAIRE DE LEADERSHIP EN ENSEIGNEMENT

INNOVATION

APPRENTISSAGE

COMPÉTENCE



CAP SUR L'AVANCEMENT ET L'INNOVATION EN ENSEIGNEMENT

Dans une société fondée sur le développement des savoirs, la capacité de nos collectivités à prospérer et à réaliser leur plein potentiel dépend largement du niveau de scolarité des citoyens et de leurs aptitudes à générer de nouvelles idées. La formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement est au coeur de la mission de l'Université Laval. C'est pour répondre à ces attentes et renforcer son potentiel d'innovation pédagogique qu'en 2011, l'Université a mis en place un outil unique de développement, les Chaires de leadership en enseignement (CLE), lequel s'inscrit dans le cadre de son Programme pour l'avancement de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement (PAIRE).

Tous les domaines de formation couverts par l'Institution peuvent faire l'objet d'une CLE.

UN ENSEIGNEMENT DE POINTE

Les universités font face à de nombreux défis pour assurer le maintien de leur niveau d'excellence, tant en recherche qu'en enseignement.



LES CLE VISENT À :

- Offrir un enseignement marqué par l'excellence, qui évolue au rythme des avancées scientifiques, des innovations technologiques et des nouvelles formes d'expression en création ;
- Attirer et retenir des professeurs de haut calibre, lesquels sont reconnus pour leurs compétences et leur dynamisme en enseignement ;
- Dispenser des formations mieux adaptées aux exigences du marché du travail ;
- Accroître l'attractivité des programmes dans des domaines où les besoins en main-d'œuvre sont stratégiques et importants ;
- Encourager la contribution financière des milieux socioéconomiques à la formation d'une relève de pointe ;
- Valoriser l'enseignement et innover dans l'offre de formation et les méthodes pédagogiques ;
- Accroître l'offre de formation en ligne et de formation continue pour faciliter l'accès aux études universitaires et le perfectionnement professionnel ;
- Favoriser un encadrement de qualité, la réussite scolaire et l'insertion des étudiants sur le marché du travail ;
- Développer des pôles d'excellence en formation pour assurer la qualité et la compétitivité internationale des programmes ;
- Favoriser les collaborations internationales en formation en stimulant la création de programmes intégrés avec des partenaires étrangers de haut niveau.



UNIVERSITÉ
LAVAL

UN PARTENARIAT DURABLE

Une CLE est établie grâce à un partenariat entre l'Université Laval et un ou plusieurs acteurs du milieu socioéconomique. Plus concrètement, la création d'une CLE nécessite un engagement financier de nature philanthropique. La contribution financière du ou des partenaires externes doit s'échelonner sur une période minimale de cinq ans et elle doit couvrir au moins la moitié du salaire annuel de la ressource professorale titulaire de la CLE, de même qu'un montant minimal de 15 000 \$ par an pour la réalisation d'activités de formation et d'innovation en enseignement.

UNE RESSOURCE PROFESSORALE DYNAMIQUE

L'Université Laval s'assure que la ou le titulaire d'une CLE détient une expertise notoire dans son domaine et des compétences pédagogiques reconnues. En plus de faire preuve d'une excellente capacité de gestion et de planification et d'un souci constant de la réussite étudiante, la ou le titulaire est :

- un leader capable d'inspirer la relève et de mobiliser les partenaires potentiels ;
- un communicateur habile à entretenir les partenariats établis ;
- un enseignant doté d'un esprit créatif et d'une grande capacité de travail.

Quelques exemples de pratiques innovantes pouvant motiver la création d'une CLE

- la création d'un programme ou de contenus de cours dans un domaine en émergence ;
- la production d'outils pédagogiques de pointe ou l'élaboration de pratiques d'enseignement novatrices ;
- la réalisation de projets de recherche appliquée et de recherche-action en lien avec la formation et la réussite des étudiants ;
- la mise en œuvre d'initiatives de transfert des connaissances ou d'innovations sociales ;
- l'animation de réseaux visant à développer des communautés d'apprentissage ;
- la création de cours ou de programmes de formation à distance entièrement en ligne ou hybrides accessibles aux étudiants et travailleurs de toutes les régions du Québec ou d'ailleurs dans le monde.



Pour en savoir plus sur les conditions d'établissement d'une CLE :

Bureau pour l'internationalisation et le partenariat en recherche (BIPER) du Vice-rectorat à la recherche et à la création de l'Université Laval

418 656-2131, poste 2056

cle@vrr.ulaval.ca

ulaval.ca/cle

